

Domiciliation



V8 02102024

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi, de 12h à 18h

Domiciliation

Pour qui ? Conditions ?

- Personnes sans domicile stable* ne disposant pas d'une adresse leur permettant d'y recevoir leur courrier
- Pour faire valoir leurs droits civiques
- Pièce d'identité avec photo
- Justificatif d'un lien avec la commune (bulletin de salaire, inscription France Travail, inscription mission locale, certificat de scolarité des enfants...)

Où ?

CCAS

Maison des services
4 Boulevard du Dr Minet
13140 Miramas

Tél : 0800013140

Mail : ccas@mairie-miramas.fr

Quand ?

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le mardi
de 12h à 18h

Comment ?

- À l'accueil
- Sans rendez-vous

Délais ?

7 jours maximum

Coût ?

Gratuit

* Avoir un lien avec la commune



Ville de Miramas

www.miramas.fr